

Montréal, le 7 octobre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Joelle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-1.
Dossier de la Régie : R-4152-2021**

Chère consœur, cher confrère,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) confirme la tenue d'une séance de travail le **25 octobre 2021, de 9 h à 14 h** par conférence Teams dans le dossier mentionné en objet. La séance sera initiée par Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur).

Cette séance de travail aura pour objet principal l'examen du champ d'application de la norme de fiabilité de la NERC CIP-012-1 (la Norme) et portera, notamment, sur les sujets suivants :

- Section 4.2 de la Norme (exemptions) et son impact sur le réseau RTP du Québec;
- Clarifications quant à l'évaluation des centres de contrôles pour les transporteurs auxiliaires et les producteurs privés (éoliens et autres);
- Modifications au registre des entités à la suite de l'adoption de la Norme;
- Explications du retrait de la demande d'intervention de RTA à la suite des discussions entre le Coordonnateur et RTA;
- Date d'entrée en vigueur de la Norme;
- Clarifications du nouveau libellé de la disposition particulière relative aux installations;
- Justification technique et Guide d'application :
 - Dépôt de la version anglaise et de la traduction française. Clarifications quant à l'absence de dépôt de l'attestation de la traduction;
 - Impacts sur le processus de consultation préalable au dépôt des normes de fiabilité pour adoption par la Régie;
 - Impacts sur le mécanisme de dépôt des normes de fiabilité.

À des fins d'efficacité, la Régie considère qu'il serait souhaitable que des spécialistes en cybersécurité et en exploitation du Coordonnateur et/ou du Transporteur soient présents à cette séance de travail.

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml